



# Recueil et analyse des données sur l'accessibilité, le stationnement et le coût des déplacements pour l'entreprise

ADEME



Cette fiche est extraite  
du guide de l'ADEME

## **Objectifs**

Cette étape consiste à décrire et analyser l'accessibilité des sites étudiés pour chaque mode de transport : voiture, bus, métro, tramway, car, train, vélo, marche à pied, etc. Il faut donc à ce stade :

- ⇒ Recenser l'ensemble des voies et des modes de transports qui permettent d'accéder au site de l'entreprise étudiée (infrastructures routières, lignes de transport en commun, accès en vélo, accès à pied,...) et analyser, en termes d'avantages et inconvénients, l'utilisation de chaque mode de transport pour accéder au site ;
- ⇒ Estimer les évolutions possibles de la desserte du site ; (en considérant les projets prévus dans le cadre du Plan de Déplacements Urbains, où peut être annoncée la mise en place de nouvelles dessertes (bus, métro, train...) ou de nouveaux équipements (pistes cyclables, chemins piétons, etc.)
- ⇒ Identifier, pour chaque mode de transport, les problèmes existants, notamment en matière de sécurité et de confort

Au cours de cette étape, une analyse spécifique sur la situation du stationnement des salariés doit être réalisée. Il faut pouvoir connaître :

- ⇒ Le nombre de places disponibles à l'intérieur et/ou à l'extérieur des sites étudiés, la surface occupée par ces places.
- ⇒ L'équilibre entre l'offre et la demande de stationnement, en distinguant la situation au moment de l'étude et les évolutions à prévoir.
- ⇒ Les coûts directs et indirects du stationnement.

Il faut également recenser l'offre et la nature du stationnement réservés aux vélos et aux deux roues motorisés.

Plus globalement, l'ensemble des coûts engendrés par les déplacements et le stationnement des salariés peuvent être étudiés de manière à établir un « budget déplacements », dans lequel figureront notamment les coûts liés :

- ⇒ A la location mobilière pour les parkings.
- ⇒ À la valeur patrimoniale des emplacements de stationnement ;
- ⇒ A la sous-traitance, par exemple pour la surveillance et l'entretien des parkings;
- ⇒ A l'organisation du transport collectif privé par l'employeur (ramassage des salariés à domicile, transport entre sites)
- ⇒ Au paiement du versement transport.
- ⇒ À l'investissement et l'entretien des voitures de service et de fonction ;
- ⇒ Aux déplacements professionnels (indemnités, remboursement de frais) ;
- ⇒ Etc.

*Pour plus d'information sur l'élaboration d'un budget transport, se reporter à la fiche correspondante.*

## **Méthode préconisée**

- ⇒ Analyse des données internes (plan du site, données comptables).
- ⇒ Analyse des documents fournis par les collectivités compétentes et les exploitants du réseau de transports en commun (plan du réseau, horaires, fréquences des transports en commun).
- ⇒ Observations et expérimentations sur le terrain (par exemple, en utilisant les différents modes de transport pour accéder à l'entreprise).
- ⇒ Entretiens éventuels avec des utilisateurs habituels de chacun des modes de transport étudiés.